



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 70998

## Texte de la question

M. Claude Gagnon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la réduction du temps de travail dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie. La Fédération de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie réclame l'application d'un volume d'heures supplémentaires dérogatoires conformément à un accord paritaire signé le 26 juin 2001. En effet, cet accord prévoit l'aménagement du contingent d'heures supplémentaires, allant de 182 heures en 2002 à 188 heures en 2007. Il permettrait à ce secteur d'activité de bénéficier des aides accompagnant la réduction du temps de travail, tout en palliant les difficultés d'embauche auxquelles il est aujourd'hui confronté. Il lui demande donc si elle envisage de répondre favorablement aux attentes des artisans boulangers et boulangers-pâtisseries.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Gagnon](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70998

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7356